Appel à projet - MAEC forfaitaire - transition de pratique

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Candidatures du 15 février au 15 septembre.

Présentation du dispositif

Cet appel à projet vise à accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles afin de réduire les pollutions diffuses des eaux par les produits phytosanitaires ou d'améliorer l'autonomie protéique des exploitations d'élevage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les bénéficiaires sont les exploitations agricoles ayant leur siège en Pays de la Loire.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Soutenir les exploitations s'engageant à réduire de 30% en 5 ans leurs indices de fréquence de traitement herbicides et hors herbicides.

Sont concernées les exploitations non engagées dans une aide à l'agriculture biologique ou une MAEC surfacique (à l'exception des MAEC protection des espèces et infrastructures biologiques).

La surface minimale de l'exploitation doit être de :

- 30 ha pour les exploitations d'élevage, de polyculture élevage ou de grandes cultures,
- 10 ha pour les autres orientations.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est une aide forfaitaire de 18 000 € visant à couvrir les dépenses d'accompagnement technique et de suivi.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher de la Direction de la transition énergétique et de l'environnement : 02 28 20 61 42 ou **maec.forfaitaire@paysdelaloire.fr**.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
  44966 NANTES

Déposer son dossier

- https://les-aides.paysdelaloire.fr/aides/#/prod/connecte/F_PDL73271201/depot/simple